



## Formation - perfectionnement L'ACTUALITE DES MARCHES PUBLICS



### Objectifs

- Décrypter et analyser l'actualité des marchés publics
- Identifier les nouvelles pratiques à mettre en œuvre



### Publics

Toute personne intervenant sur des procédures de marchés publics.

Pour les personnes en situation de handicap : Nous vous invitons à nous contacter pour définir ensemble vos besoins, vous pouvez également en parallèle obtenir des informations pratiques via le site de AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>



### Prérequis

Bon niveau de connaissances et de pratique en marchés publics.



### Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

**Formation en présentiel ou à distance** (modalités des formations à distance en page 9).

**Diaporama** : présentation PowerPoint avec un échange interactif tout au long de la formation.

**Ateliers et exercices pratiques.**

**Mises en situation individuelles sur des cas concrets.**

*Être équipé d'un ordinateur portable est indispensable pour les ateliers pratiques pour les formations en présentiel.*

**Durée** : 1 jour – 7 heures

**Tarif formation intra** : 900€ / jour/ participant - (TVA non applicable art. 261.4.4 du CGI)

**Nombre de participants** : 1 participant

#### **Modalités d'accès/inscriptions** :

- Etude des besoins et du niveau de chaque participant
- Proposition d'un programme adapté
- Validation de la formation (signature de la convention)

**Formatrice** : Julie AGUINALIN, spécialiste des marchés publics, juriste de formation, ancienne acheteuse en structure publique.

#### **Contact** :

**Tel** : 06.31.15.17.52

**Mail** : [agenceaguinalin@gmail.com](mailto:agenceaguinalin@gmail.com)

## Le programme de la formation

### Module 1 : Le nouveau code de la commande publique

- ✓ Un document unique réunissant l'ensemble des textes applicables aux différents contrats de la commande publique
- ✓ Une codification à droit constant et ses exceptions (intégration de certaines règles jurisprudentielles bien établies)



**Atelier pratique : Trouver les informations utiles et pratiques sur la réglementation des marchés publics**

### Module 2 : L'impact de la LOI ASAP dans les marchés publics

- ✓ Le relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés de travaux
- ✓ Une dispense de procédures justifiée par un motif d'intérêt général
- ✓ La protection des entreprises en redressement judiciaire
- ✓ L'assouplissement du dispositif de réservation des marchés publics
- ✓ La simplification des avances dans les marchés publics

### Module 3 Les nouveaux CCAG applicables depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021

- ✓ Des CCAG actualisés et modernisés
- ✓ Les principales nouveautés
- ✓ La création d'un nouveau CCAG spécifique à la maîtrise d'œuvre
- ✓ L'intégration du développement durable
- ✓ L'exécution financière et le régime des avances dans les marchés publics
- ✓ Dématérialisation et traitement des données à caractère personnel
- ✓ L'arrêté modificatif du 7 octobre 2021



**Atelier pratique : décrypter les fiches pratiques mises à la disposition de acheteurs pour sécuriser leurs procédures**

### Module 4 : La loi climat et résilience pour une commande publique plus responsable

- ✓ La prise en compte des objectifs de développement durable dans les spécifications techniques
- ✓ La prise en compte des caractéristiques environnementales de l'offre dans les critères d'attribution
- ✓ La prise en compte des considérations relatives au domaine social ou à l'emploi dans les conditions d'exécution pour les marchés publics formalisés

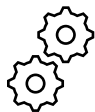


**Atelier pratique : étude et analyse d'un dossier de consultation des entreprises avec la formatrice**  
**Elaboration d'une fiche pratique pour proposer des critères adaptés. Travail en petit groupe. Correction avec la formatrice – pistes d'amélioration, échanges et retours d'expérience.**

### Module 5 : Autres actualités

- ✓ La loi AGECE : obligation pour les acheteurs publics d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
- ✓ La fin des accords-cadres sans maximum
- ✓ Seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics et contrats de concession au 01/01/2022

### Bilan de la formation



## Modalités particulières pour les formations à distance :

Nos formations à distance sont interactives et recréent l'environnement d'une formation en présentiel.

Nos classes à distance sont dispensées en visioconférence, en alternant comme en présentiel la théorie et la pratique.

Le déroulé de la formation sera proposé en 4 demi-journées ou en 2 journées non consécutives pour un meilleur apprentissage.

Les outils nécessaires pour suivre une formation à distance : un ordinateur avec connexion wifi, un micro et une webcam.



## Suivi et évaluation des formations

### Avant la formation :

- Etude des besoins et du niveau de chaque participant
- Proposition d'un programme adapté
- Informations sur les délais de prise en charge par un OPCO
- Validation de la formation (signature de la convention)
- Préparation de la formation
- Envoi des convocations 7 jours environ avant le début de la formation.

### Pendant la formation :

- Informations sur le déroulé de la formation
- Feuille d'émergence
- Vérification continue de la bonne compréhension des thèmes abordés (ateliers et exercices pratiques individuels, mise en situation sur un cas concret, échanges d'expérience...)
- Questionnaire validation des acquis en fin de formation
- Evaluation de satisfaction en fin de formation « à chaud »
- Remise du support de présentation et des documents pratiques par mail ou sous clé USB.

### Après la formation :

- Envoi des documents administratifs : feuille émergence, bilan et attestation de fin de formation.
- Evaluation de satisfaction 3 mois après la formation pour vérifier les acquis de la formation « à froid ».